

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Compte-rendu affiché le : 25 octobre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal: 17

octobre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour

de la séance : 28

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Nº 24-10-01

OBJET:
Désignation des délégués
de la commune auprès du
C.C.A.S

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Geneviève NIGAY - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELIMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BERNE à Philippe DENIS - Thomas ROCHETTE à Gérard ALLANCHE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELIMARD

Membre absent: 0.

Mis en ligne, le
0 4 NOV. 2024

MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

3 1 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

3 1 OCT. 2024

Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire) Tél. 04 77 52 74 00 - Fox. 04 77 52 50 46 - contact@majrie-saint-galmier.fr - www.saint-galmi

Mairie de Saint-Galmier

OBJET DE LA DELIBERATION:

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU C.C.A.S

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R.123-1 et suivants,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que, par délibération du 16 juillet 2020, il a été procédé à la fixation du nombre de délégués de la commune auprès du CCAS (6) et à la désignation de ces délégués.

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder à une nouvelle désignation.

Conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire. Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Par délibération du 24 mai 2024, avaient été élus :

Christine PALLEY – Michel FRANCHINI – Serge GRANGE – Edith CONSIGNY – Céline BENNICI - Aurélie DESBREE

La liste suivante est proposée : Christine PALLEY – Michel FRANCHINI – Serge GRANGE – Edith CONSIGNY – Françoise PION - Aurélie DESBREE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

SONT ELUS Christine PALLEY – Michel FRANCHINI – Serge GRANGE – Edith CONSIGNY – Françoise PION - Aurélie DESBREE.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 28 octobre 2024.

LE MAIRE Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Mis en ligne, le HONALLA branè

0 4 MOA' 5052

MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

3 1 OCT. 2024

Mairie de Saint-Galmier

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du 3 1 001, 2024 Maine de Saint-Galmier